



YACHT CLUB PLONGÉE ARROMANCHES COURSEULLES

N° FFESSM : 22140116 - N° d'agrément du ministère des sports 14.03.031



Demande d'adhésion YCPAC, de TIV et/ou de licence pour l'année 2024

INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM et Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone portable :

E-mail :

Numéro de licence FFESSM :

Niveau de plongeur/encadrant :

Nombre de plongées :

- Qualification Nitrox
 Permis bateau hauturier

Personne à prévenir :

NOM :

Lien de parenté :

Téléphone portable :

Droit à l'image

- J'autorise le club YCPAC à diffuser les photographies faites dans le cadre du club, sur lesquelles je figure, de les mettre en ligne et/ou de les faire paraître dans des articles de journaux.

Documents à fournir obligatoirement

- Demande de licence complétée
 Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la plongée de moins de 1 an (voir le modèle FFESSM)
 Justificatif de niveau si première adhésion
 Règlement par chèque ou virement

Toute demande incomplète sera refusée.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

ADHESION, valable jusqu'à fin 2024

- Adulte : 90.00 € Etudiant : 45.00 €
 Adhésion non plongeur : 30.00 €

TIV de janvier 2024 (présence propriétaire obligatoire)

Si votre/vos blocs sont inscrits au régime TIV sur le registre du club, il y a un coût unitaire de frais de TIV par Bloc de 5€ prélevé obligatoirement à l'adhésion

- Oui mes blocs sont en TIV au club
 Nombre de blocs : 5.00 €/bloc

LICENCE, valable jusqu'à fin 2024

- Adulte : 46.00 € Moins 16 ans : 29.00 €

ASSURANCE:

(<https://ffessm.fr/gerer/assurance>)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Loisir 1 : 22.00 € | <input type="checkbox"/> Top 1 : 43.00 € |
| <input type="checkbox"/> Loisir 2 : 27.00 € | <input type="checkbox"/> Top 2 : 54.00 € |
| <input type="checkbox"/> Loisir 3 : 45.00 € | <input type="checkbox"/> Top 3 : 89.00 € |

Avec votre licence FFESSM, vous bénéficiez déjà d'une assurance "Responsabilité Civile" qui vous couvre contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître si vous causiez un dommage à autrui et que vous en étiez déclaré responsable. Si vous êtes victime d'un accident, vous n'êtes pas assuré, sauf si vous avez souscrit une des assurances complémentaires individuelles.

- Je reconnais avoir lu le paragraphe ci-dessus m'informant sur l'assurance complémentaire facultative

Montant Adhésion+TIV+Licence+Assur:

€

- Chèque à envoyer à l'adresse suivante :
YCPAC Chez Stéphane VEYRI
134 rue des grands champs 14430 Branville
- Virement et envoi d'un email au trésorier
tresorier@arromanches-plongees-epaves.fr :
IBAN : FR76 1027 8021 3000 0200 4390 180
BIC : CMCIFR2A, avec libellé "adhesion NOM"

*Les espèces ne sont pas acceptées pour l'adhésion et la licence.
Les informations collectées dans ce document sont indispensables pour la gestion de nos activités et font l'objet d'un traitement informatique au sein du club.*

En application de la nouvelle réglementation sur les « données personnelles » (RGPD), Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour cela, vous pouvez aller à la rubrique « confidentialité » de notre site web